

Profil de baignade



Étang de la Chênaie - Montapas

Sommaire

Note d'information

Phase 1 : Etat des lieux

I. Zone de baignade

- Description
- Données sur la qualité de l'eau
- Contexte météorologique

II. Zone d'étude pour l'identification des sources potentielles de pollution

- Délimitation et description
- Inventaire des sources potentielles de pollution

Phase 2 : Diagnostic

I. Diagnostic pour tous les types de profils

II. Diagnostic: type 1

Conclusion générale du diagnostic

Phase 3 : Mesures de gestion

- Mesures de gestion préventive des pollutions à court terme
- Plan d'action

Synthèse

Annexe 1 : Normes de qualité des eaux et classement des zones de baignade

Annexe 2 : La turbidité

Annexe 3 : La Dermatite

Annexe 4 : Exemple d'un hyétogramme

Annexe 5 : Exutoire et débit d'étiage

Annexe 6 : Classification de Strahler

Annexe 7 : Définition des différents types de pollution

Annexe 8 : L'Eutrophisation

Phase 1 : Etat des lieux

I) Zone de baignade

Description

Superficie de la zone de baignade (en m²) :
1000 m²

Pente de la zone de baignade en mètre par mètre :
5%

Profondeur moyenne de la zone de baignade en mètre :
1,20 m

Profondeur maximale de la zone de baignade en mètre :
2 m

Nature de la plage (entourez la réponse correspondante) :

◆ Vaseuse ◆ Marécageuse ◆ Sableuse ◆ Rocheuse

La nature de votre plage influence-t-elle sur la transparence de l'eau ? (entourez la réponse correspondante)

- Oui : mise en suspension de particules par les baigneurs.

- Non

Les rives du plan d'eau sont-elles artificielles ou naturelles ?
Artificielles

Quel est le sens de circulation de l'eau ?
Sud Ouest → Nord Est

✚ Quelles sont les activités, autres que la baignade, pratiquées aux abords de votre plan d'eau ? (entourez la ou les réponses correspondantes)

- ~ Pêche
- ~ Activités nautiques motorisées
- ~ Activités nautiques non motorisées
- ~ Autres (à préciser)

✚ Quelle(s) espèce(s) végétale(s) est présente sur la zone de baignade et aux abords, et quelle est leur densité?

Chênes, feuillus → forte densité.

✚ Quelle est la fréquentation de la zone de baignade?

- ~ Printemps
- ~ Été : entre 0 et 200 avec un ou deux pic(s) à 500 par an.

✚ Combien de temps dure la saison balnéaire ?

2 mois : baignade surveillée du 1^{er} juillet au 31 août.

✚ Quels sont vos équipements sanitaires ?

- Un bloc sanitaire au camping avec WC et douches.
- Une douche pour les baigneurs.

✚ Les animaux domestiques ont-ils accès à la zone de baignade ?

- ~Non
- ~Oui

✚ Y-a-t-il des problèmes d'accès à la baignade lors d'une période de sécheresse ?

- ~Non
- ~Oui

Pièces jointes avec la description de la baignade :

- Schéma de la zone de baignade, et une carte, ou tous les éléments précédents sont reportés.
- une photographie du site de baignade

Données sur la qualité de l'eau

✚ Voir en annexes les copies de toutes les analyses du contrôle sanitaire de la baignade depuis 4 ans, classées par ordre chronologique.

✚ Classement de l'eau de baignade par année, de la plus ancienne à la plus récente.

	Ancien classement	Nouveau classement*
	A B C D	« Excellente » « Bonne » « Suffisante » « Insuffisante »
2009 :	A B C D	« Excellente » « Bonne » « Suffisante » « Insuffisante »
2010 :	A B C D	« Excellente » « Bonne » « Suffisante » « Insuffisante »
2011 :	A B C D	« Excellente » « Bonne » « Suffisante » « Insuffisante »
2012 :	A B C D	« Excellente » « Bonne » « Suffisante » « Insuffisante »

✚ Combien y a-t-il eu de prélèvement, en moyenne, par an ?

5

✚ La tendance de la qualité de votre eau de baignade est donc à :

La stagnation

✚ Quelle était la turbidité de l'eau, et ses causes éventuelles ?

Années	Turbidité (NFU)*	Causes
2009	5,3 - 10,7 – 17,1 - 14,4	
2010	-	
2011	-	
2012	-	

Remplir le tableau ci-dessous le plus précisément possible, on partira de l'année la plus ancienne à la plus récente :

Années	2009	2010	2011	2012
Y-a t-il eu une formation importante de dépôts ?	Non	Non	Non	Non
Y a-t-il eu une formation de mousse ?	Non	Non	Non	Non
Résultat d'analyse pour les cyanobactéries	-	-	2700	-
Y a-t-il eu une prolifération d'algues vertes ?	Non	Non	Non	Non
Y a-t-il eu des cas de dermatites** détectés chez des baigneurs ? (si oui combien ?)	Non	Non	Non	Non

La vidange de l'étang est réalisée tous les 4-5 ans pour la gestion piscicole (pêche et rempoissonnement, nettoyage du fond de l'étang).

Contexte météorologique

Voir bulletins météorologiques de 5 années successives.

Quel est votre type de climat ? (entourez la réponse)

- Océanique de transition
- **Continental**
- Montagnard

Quelle est la moyenne journalière (en mm/m) des précipitations vers la zone de baignade ?

Voir hyétoGramme pour chaque année (intensité de pluies en fonction des mois).

✚ Quelles sont les conditions d'ensoleillement ? Donnez la moyenne journalière pour la période hivernale et la saison balnéaire pour chaque année, en W/m^2 .

Voir hyétogramme pour chaque année.

II) Zone d'étude pour l'identification des sources de pollution

Délimitation et description

📌 Quelle(s) est/sont la/les source(s) antérieure(s), qui a/ont été à l'origine de la pollution des eaux de baignade ?

Années	Source(s) de pollution	Type de pollution
2012	-	
2011	-	
2010	-	
2009	-	
2008	-	

📌 Voir carte géographique comprenant la délimitation du bassin versant de la baignade.

Caractéristiques du bassin versant :

📌 Quelle est la surface du bassin versant (en hectares) ?

45 ha

📌 Quelle est la surface imperméabilisée (en m²) ? (toiture, parking, chaussée. . .)

1000 m²

📌 Quel est le coefficient d'imperméabilité ? (C'est le rapport de la superficie imperméabilisée et de la superficie totale. Le coefficient d'imperméabilité est compris entre 0.1 et 0.9.)

0.1

📌 Quelle est la pente du bassin versant (en %) ? (C'est la pente du plus long chemin hydraulique.)

2%

🚧 Quelle est la typologie de l'activité agricole, industrielle, et urbaine ? (remplir le tableau ci- dessous)

Activités	Type	Qualité des eaux rejetées
Agricole	Élevage de bovins et ovins Cultures	Bonne
Industriel	-	
Zone urbaine	-	

🚧 Quelle est l'importance d'une crue sur la zone d'étude ?

Pas de crue connue sur la zone d'étude.

🚧 Après chaque crue, quelle a été la pollution microbiologique résultante ? (si possible fournir des analyses)

Sans objet.

Géographie et démographie :

🚧 Décrire le relief avoisinant votre lieu de baignade (ou une carte de relief).

Vallonné.

🚧 Quelle est la population vivant annuellement sur la zone d'étude de la baignade ?

2 personnes.

🚧 Quelle est la population saisonnière vivant sur la zone d'étude de la baignade ?

Une centaine de personnes.

Inventaire des sources potentielles de pollution

Sources potentielles de pollution de la zone d'étude	La pollution est ponctuelle*	La pollution est diffuse*	La pollution est canalisée*	La pollution est temporaire*	La pollution est permanente*	La source est-elle susceptible d'avoir un impact sur la qualité microbiologique de l'eau de baignade ?
Conduit évacuation eaux usées du camping ou du bloc sanitaire de l'étang non fonctionnel	X	X		X		Oui
Accident routier	X	X		X		Oui

Les eaux usées domestiques :

- Votre réseau de collecte des eaux usées est le type :

Séparatif

- De quel type est votre station d'épuration ?

Boue activée. Mise en service septembre 1971. Exutoire rivière Aron. Capacité nominale 30 m²/jour. 150 équivalent habitants.

- Y a-t-il des déversoirs d'orage dans la zone d'étude ?

Non

- Combien y a-t-il de poste de relevage sur la zone d'étude ?

Non

- Y a-t-il des ouvrages de stockage des boues sur la zone d'étude ?

Non

- Y a-t-il des ouvrages de stockage de matières de vidange sur la zone d'étude ?

Non

- Y a-t-il une ou des zones d'épandage sur la zone d'étude ?

Oui, une à l'ouest de la zone d'étude.

- Y a-t-il des assainissements non collectifs dans la zone d'étude ?

Non

Les eaux pluviales

- Décrire votre système de collecte des eaux pluviales (buse, fossé, canalisation, . . .), si possible vous pouvez fournir un plan (sur la zone d'étude).

Canalisations

- Donner le coefficient de ruissellement (sur la zone d'étude) soit le rapport entre la quantité d'eau ruisselée (écoulée) à la surface du sol et celle des précipitations.

- Quelle est la qualité du rejet des eaux pluviales (sur la zone d'étude) ?

Bonne

- Y a-t-il un impact sur le milieu récepteur ? (Vous pouvez vous baser sur le schéma directeur des eaux pluviales.)

Non

Les activités agricoles :

- Y a-t-il des exploitations agricoles au sein de la zone d'étude ?

Oui : Prairies destinées à l'élevage et à la culture.

- Avez- vous conscience, des risques majeurs, que représente une exploitation, des pâturages d'animaux, des stockages de matières dangereuses, ou des épandages agricoles, dans une zone à protéger.

Oui

- S'il y a de l'épandage agricole, vérifiez si les normes sont bien respectées. (Notamment la distance avec les cours d'eaux ou la pente ...)

Les activités industrielles :

- Y a-t-il des rejets de type industriel ?

Non

- S'il y a une surveillance particulière en aval d'un point de rejet de central nucléaire, vous devez ajouter au profil une synthèse des résultats d'analyses.

Baignade non concernée

Autres pollutions diffuses :

- Quel est le débit et la qualité de rejets des activités de loisirs (campings, centre équestre, mobil-home . . .) ?

Pas de rejet au niveau de la baignade.

- Si vos données d'analyse de la qualité de l'eau montrent des épisodes de prolifération de cyanobactérie ou d'algues, vous devez faire une liste des pollutions susceptibles d'avoir cet impact. Une synthèse des éléments serait préférable avec en particulier l'azote et le phosphore.

Baignade non concernée.

- Quels sont vos moyens d'ouverture et de fermeture des vannes dans votre système hydraulique ?

L'étang de baignade est alimenté par un autre étang en amont. Les deux étangs sont séparés par une digue et reliés par un déversoir dont la pelle permet de pouvoir stopper l'arrivée d'eau dans l'étang de la Chênaie.

- Y a-t-il des dépôts sauvages au sein de la zone d'étude ?

Non

- Quelle est la vitesse de renouvellement de l'eau ?

- A quel stade en est l'eutrophisation de votre plan d'eau ?

Pas d'eutrophie en raison notamment de la vidange régulière de l'étang.

Phase 2 : Diagnostic

I) Diagnostic pour tous les types de profils

- ✚ Classement des sources potentielles de pollutions identifiées dans l'inventaire selon qu'elles soient « à court terme » ou « chronique » et les hiérarchiser selon leurs impacts probables sur la qualité de l'eau de baignade.

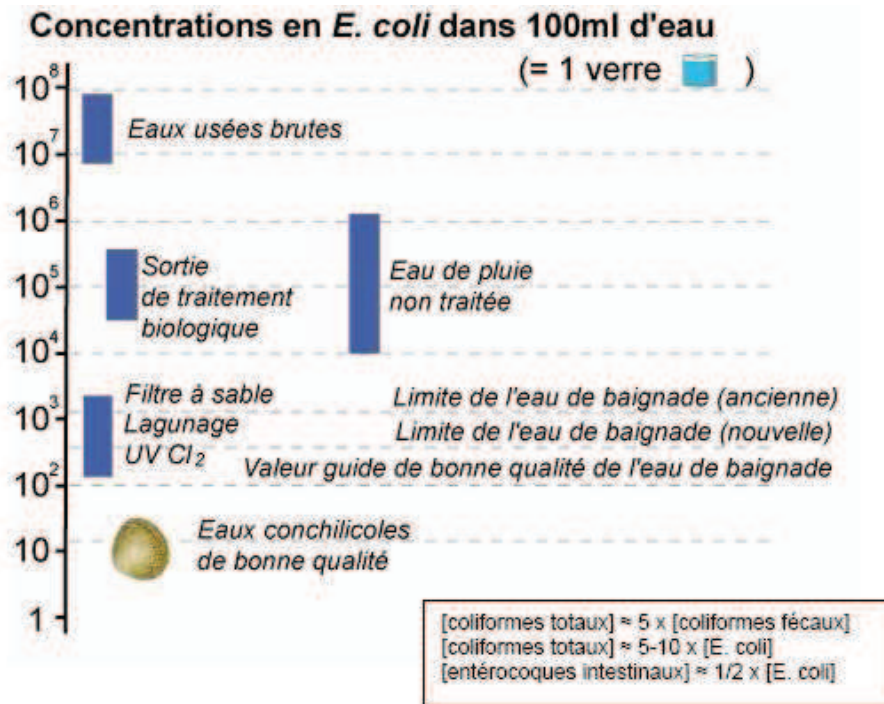
Origine de la pollution (organisme, collectivité . . .)	Hiérarchisation (n°1 = le plus d'impact)	Pollution à court terme*	Pollution chronique*
Dysfonctionnement réseaux évacuation eaux usées	2	X	
Accident routier	1	X	

- ✚ Facteurs de déclenchement des rejets et/ou de dégradation de la qualité de l'eau :
Pas de source avérée.
- ✚ Risques accidentels de pollution sur le bassin versant :
 - Dysfonctionnement des réseaux d'eaux usées à proximité de l'Étang (Camping ou bloc sanitaires de la baignade),
 - Accident routier avec déversement de produits au niveau de la baignade.
- ✚ Estimation de l'évolution démographique et répercussions de l'impact sur les sources de pollutions (eaux usées et eaux pluviales) :
Évolution démographique stable. Pas d'impact sur la qualité de l'eau de baignade à prévoir.
- ✚ Si dans la phase 1 : Etat des lieux, il a été mis en évidence un risque de prolifération de cyanobactérie, vous devez identifier la relation entre le milieu et la prolifération des cyanobactéries :
Baignade non concernée.

II) Diagnostic : Type 1

✚ La hiérarchisation se fera sur la base des valeurs caractéristiques de charge microbiologique selon le type de rejet.

Le diagramme suivant est proposée comme exemple :



Source : J.Duchemin – AESN– 2007- d’après guide de réutilisation des eaux usées OMS 2006, bibliographie personnelle, mesures de terrain, et rapports de SATESE.

✚ Conclusion (diagnostic sur la qualité de l’eau de baignade) :

Bonne qualité générale bactériologique de l'eau de baignade.

Phase 3 : Mesures de gestion

Mesures de gestion préventive des pollutions à court terme

Les pollutions à court terme sont définies par l'article D 1332-15 du code de la santé publique. Les pollutions sont dites à court terme lorsqu'il y a un dépassement de l'une des valeurs seuils proposées par l'AFSSET (Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail) soit :

- 660 UFC/100 ml pour les Entérocoques intestinaux *
- 1 800 UFC/100 ml pour les Escherichia coli *

Choix des indicateurs à surveiller :

✚ Selon votre plan d'eau et les analyses effectuées précédemment, listez les indicateurs à surveiller (ce ne sont pas forcément des paramètres microbiologiques ; exemple : fréquentation touristique, surverse d'un déversoir d'orage, caractéristique de rejets des eaux usées traitées, température, pH, . . .):

- Entérocoques intestinaux
- Escherichia coli
- Huiles minérales, substances tensio-actives, phénols.

Détermination des seuils d'alerte :

Le seuil d'alerte : c'est une valeur fixe, il est conseillé de prendre en référence les valeurs de l'AFSSET. Si elle est dépassée, il y a un risque sanitaire pour les baigneurs ; il faudra alors déclencher les mesures de gestions mises en place.

Détermination du seuil d'alerte : Il faut analyser un nombre séquentiel d'échantillons d'eau de baignade prélevés durant les différents épisodes de pollution. Il est conseillé d'utiliser les méthodes d'analyses microbiologiques normalisées pour établir une courbe de corrélation.

✚ Déterminer, pour chaque indicateur choisi, son seuil d'alerte (précisez l'unité à chaque fois):

Indicateurs	Seuil d'alerte
Entérocoques intestinaux	660 UFC/100 ml
Escherichia coli	1 800 UFC/100 ml
Huiles minérales, substances tensio-actives, phénols	Examen visuel

✚ Définir sous forme de procédure les mesures de gestion qui s'appliquent en cas de dépassement des seuils d'alerte.

La procédure devra contenir :

- Les mesures prises pour la protection des baigneurs.
- Les modalités de suivi des indicateurs.
- Les modalités de suivi de la qualité de l'eau lors du seuil d'alerte.
- Les modalités de levée de l'alerte (lorsque les indicateurs choisis repassent en dessous du seuil d'alerte).


Plan d'action

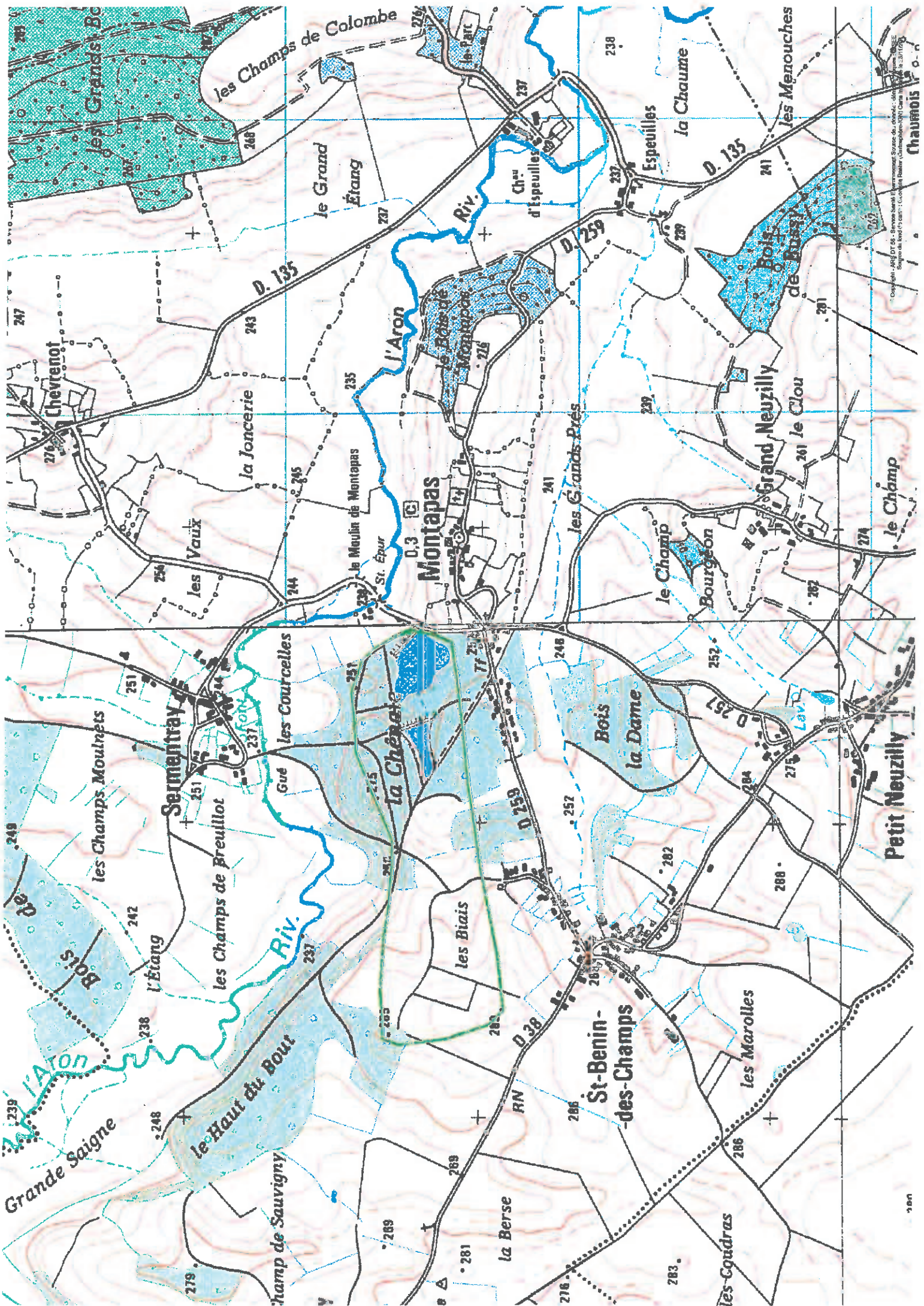
Profil de type 1 :

✚ Énumération des recommandations nécessaires pour préserver cette bonne qualité d'eau de baignade :

- Réception des analyses du contrôle sanitaire,
- Si dépassement des seuils établis précédemment, prise d'un arrêté d'interdiction de baignade sur le site de l'Étang de la Chênaie,
- Signalisation de l'interdiction au public notamment à la mairie et sur le site de baignade,
- Attente des analyses de recontrôle ne dépassant pas les seuils établis, afin de lever l'interdiction de baignade.

Synthèse

Profil de baignade Étang de la Chênaie - MONTAPAS					
Date d'élaboration du profil : 12/11/2013					
Caractéristiques de la baignade				Schéma de la zone de baignade	
<p>Nom de la baignade : Étang de la Chênaie</p> <p>Commune : Montapas</p> <p>Département : Nièvre</p> <p>Région : Bourgogne</p> <p>Personne responsable de l'eau de baignade : Maire de Montapas</p> <p>Période d'ouverture : 1^{er} juillet – 31 août</p> <p>Heures de surveillance : 13h – 18h30</p> <p>Fréquentation moyenne journalière pendant la saison balnéaire : entre 0 et 200 avec un ou deux pic(s) à 500 par an</p>					
Historique de la qualité de l'eau de baignade					
Qualité de l'eau de baignade au cours des dernières années :					
Année	2009	2010	2011	2012	
Classement	A	A	A	B	
A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité moyenne C : Eau pouvant être momentanément polluée D : Eau de mauvaise qualité					
Liste des épisodes de pollution au cours des dernières années (au moins 4 ans) présentée par ordre chronologique décroissant :					
Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction de la baignade		
	Pas d'épisode connu de pollution				
Inventaire des sources potentielles de pollution et mesures de gestion					
Diagnostic			Gestion préventive des pollutions		Plan d'action
Principale sources potentielles de pollution	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateurs suivis et seuils d'alerte	Procédure	Responsable mesures de réduction des pollutions
Dysfonctionnement conduit évacuation eaux usées camping ou bloc sanitaire baignade	Significatif	Quelques dizaines de mètres	Bactériologiques (E. Coli Entérocoques) Huiles minérales Substances tensio-actives Phénols	Réception résultats non conformes ou constatation visuelle présence de polluants. Interdiction de baignade. Réparations ou évacuation du camion. Levée de l'interdiction avec ma réception de nouvelles analyses conformes.	Mairie de Montapas
Accident routier	Significatif	Quelques dizaines de mètres			



Copyright: ANS DT 05 - Service National d'Information Géographique et Cadastre
Reproduction interdite sans autorisation écrite de l'IGN
Scale: 1:50,000
Date: 2017







PRÉFECTURE DE LA NIEVRE

Ministère de la santé
Et des sports

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
Service de santé environnementale
Affaire suivie par : JN LORILLOT
Tél. 03.86.60.52.23
E.mail : jean-noel.lorillot@sante.gouv.fr

NEVERS, le 10/07/09

Le Directeur départemental
des affaires sanitaires et sociales

à

Madame le Maire

58110 MONTAPAS

OBJET : CONTROLE SANITAIRE DES BAINADES
(Application des articles L 1332-2 à L 1332-4 du Code la Santé Publique)

REFER : prélèvement du 06/07/2009

P. J. : 1

Veillez trouver ci-après, les résultats des contrôles pratiqués par un agent relevant de ma Direction et des analyses d'eau réalisées par le Laboratoire Départemental, sur la **baignade de l'Etang de la Chênaie**.

Paramètres		Valeurs guides	Valeurs impératives
PH	8,1	-	6 à 9
Coliformes totaux	15	500	10 000
Coliformes thermotolérants/100 ml (<i>Escherichia Coli</i>)	15	100	2 000
Streptocoques fécaux (<i>Entérocoques</i>)	<15	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Turbidité	17,10	-	-
Transparence (T)	< 1	-	-
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistante
Phénols	Néant	-	aucune odeur spécifique

CONCLUSION : Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 15 du code de la santé publique, art. D 1332-14.

OBSERVATIONS :

Ces résultats doivent être affichés de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

PRÉFECTURE DE LA NIEVRE

Ministère de la santé
Et des sports

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
Service de santé environnementale
Affaire suivie par : JN LORILLOT
Tél. 03.86.60.52.23
E.mail : jean-noel.lorillot@sante.gouv.fr

NEVERS, le 08/08/2009

Le Directeur départemental
des affaires sanitaires et sociales

à

Madame le Maire

58110 MONTAPAS

OBJET : CONTROLE SANITAIRE DES BAINNADES
(Application des articles L 1332-2 à L 1332-4 du Code la Santé Publique)

REFER : prélèvement du 03/08/2009

P. J. : 1

Veuillez trouver ci-après, les résultats des contrôles pratiqués par un agent relevant de ma Direction et des analyses d'eau réalisées par le Laboratoire Départemental, sur la **baignade de l'Etang de la Chênaie**.

Paramètres		Valeurs guides	Valeurs impératives
PH	8,20	-	6 à 9
Coliformes totaux	80	500	10 000
Coliformes thermotolérants/100 ml (<i>Escherichia Coli</i>)	15	100	2 000
Streptocoques fécaux (<i>Entérocoques</i>)	15	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Turbidité	14,40	-	-
Transparence (T)	< 1	-	-
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistante
Phénols	Néant	-	aucune odeur spécifique

CONCLUSION : Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 15 du code de la santé publique, art. D 1332-14.

OBSERVATIONS :

Ces résultats doivent être affichés de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

PRÉFECTURE DE LA NIEVRE

Ministère de la santé
Et des sports

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
Service de santé environnementale
Affaire suivie par : JN LORILLOT
Tél. 03.86.60.52.23
E.mail : jean-noel.lorillot@sante.gouv.fr

NEVERS, le 02/07/09

Le Directeur départemental
des affaires sanitaires et sociales

à

Madame le Maire

58110 MONTAPAS

OBJET : CONTROLE SANITAIRE DES BAINADES

(Application des articles L 1332-2 à L 1332-4 du Code la Santé Publique)

REFER : prélèvement du 23/06/2009

P. J. : 1

Veillez trouver ci-après, les résultats des contrôles pratiqués par un agent relevant de ma Direction et des analyses d'eau réalisées par le Laboratoire Départemental, sur la **baignade de l'Etang de la Chênaie**.

Paramètres		Valeurs guides	Valeurs impératives
PH	8,2	-	6 à 9
Coliformes totaux	30	500	10 000
Coliformes thermotolérants/100 ml (<i>Escherichia Coli</i>)	15	100	2 000
Streptocoques fécaux (<i>Entérocoques</i>)	<15	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Turbidité	10,7	-	-
Transparence (T)	< 1	-	-
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistante
Phénols	Néant	-	aucune odeur spécifique

CONCLUSION : Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 15 du code de la santé publique, art. D 1332-14.

OBSERVATIONS :

Ces résultats doivent être affichés de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Le Directeur départemental
des affaires Sanitaires et Sociales,
L'Ingénieur Sanitaire,

PRÉFECTURE DE LA NIEVRE

Ministère de la santé
Et des sports

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
Service de santé environnementale
Affaire suivie par : JN LORILLOT
Tél. 03.86.60.52.23
E.mail : jean-noel.lorillot@sante.gouv.fr

NEVERS, le 16/06/09

Le Directeur départemental
des affaires sanitaires et sociales

à

Madame le Maire

58110 MONTAPAS

OBJET : CONTROLE SANITAIRE DES BAINADES

(Application des articles L 1332-2 à L 1332-4 du Code de la Santé Publique)

REFER : prélèvement du 03/06/2009

P. J. : 1

Veillez trouver ci-après, les résultats des contrôles pratiqués par un agent relevant de ma Direction et des analyses d'eau réalisées par le Laboratoire Départemental, sur la **baignade de l'Étang de la Chênaie**.

Paramètres		Valeurs guides	Valeurs impératives
PH	8,05	-	6 à 9
Coliformes totaux	200	500	10 000
Coliformes thermotolérants/100 ml (<i>Escherichia Coli</i>)	<15	100	2 000
Streptocoques fécaux (<i>Entérocoques</i>)	<15	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Turbidité	5,3	-	-
Transparence (T)	< 1	-	-
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistante
Phénols	Néant	-	aucune odeur spécifique

CONCLUSION : Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 15 du code de la santé publique, art. D 1332-14.

OBSERVATIONS :

Ces résultats doivent être affichés de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Pour le Directeur Départemental
des affaires Sanitaires et Sociales,
L'Ingénieur Sanitaire,

11, rue Pierre Émile Gaspard - case 49 - 58019 NEVERS cedex
Standard : 03.86.60.52.00 - Télécopie 03.86.60.52.49


Guillaume HEUZE

Délégation Territoriale de la Nièvre
Pôle Prévention et Gestions des Risques et Alertes Sanitaires
Santé Environnement

La directrice générale
de l'agence régionale de santé de Bourgogne

Affaire suivie par : Jean-Noël LORILLOT
Courriel : ars-dt58-pgras-sante-environnement@ars.sante.fr

A

Téléphone : 03 86 60 52 24
Télécopie : 03 86 60 52 49

Madame le Maire
58110 MONTAPAS

Réf : Prélèvement du 02 juin 2010
PJ : 1

Nevers, le 11 juin 2010

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignades

Veillez trouver ci-après, les résultats des contrôles pratiqués par un technicien de ma délégation territoriale et des analyses d'eau réalisées par le laboratoire départemental, sur la **baignade du camping**.

Paramètres	Etang	Valeurs guides	Valeurs impératives
pH	-	-	6 à 9
Escherichia Coli / 100 ml	<15	100	2000
Entérocoques fécaux / 100 ml	<15	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Phosphates mg/L PO4	-	-	-
Transparence (T)	<1 mètre	-	-
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistante
Phénols	Néant	-	aucune odeur spécifique

CONCLUSION : Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 13-5 du code de la santé publique, art. D 1332-14

OBSERVATIONS et CONSEILS :

Ces résultats doivent être affichés sur le lieu de baignade de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade consultez le site : www.baignades.sante.gouv.fr

P/o La directrice générale de l'ARS Bourgogne
P/o le délégué territorial
Le responsable du Pôle PGRAS



Carolyne GOIN

Délégation Territoriale de la Nièvre
Pôle Prévention et Gestions des Risques et Alertes Sanitaires
Santé Environnement

Affaire suivie par : Jean-Noël LORILLOT
Courriel : ars-dt58-pgras-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 03 86 60 52 24
Télécopie : 03 86 60 52 49

Réf : Prélèvement du 14 juin 2010
PJ : 1

Nevers, le 21 juin 2010

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignades

La directrice générale
de l'agence régionale de santé de Bourgogne

A

Madame le Maire
58110 MONTAPAS

Veillez trouver ci-après, les résultats des contrôles pratiqués par un technicien de ma délégation et des analyses d'eau réalisées par le laboratoire départemental, sur la **baignade du camping**.

Paramètres	Etang	Valeurs guides	Valeurs impératives
pH	-	-	6 à 9
Escherichia Coli / 100 ml	15	100	2000
Entérocoques fécaux / 100 ml	<15	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surface absence d'odeur
Phosphates mg/L PO4	-	-	-
Transparence (T)	<1 mètre	-	-
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistante
Phénols	Néant	-	aucune odeur spécifique

CONCLUSION : Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 13-5 du code de la santé publique art. D 1332-14

OBSERVATIONS et CONSEILS :

Ces résultats doivent être affichés sur le lieu de baignade de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade consultez le site : www.baignades.sante.gouv.fr

P/o La directrice générale de l'ARS Bourgogne
P/o le délégué territorial
Le responsable du Pôle PGRAS



Caroline GOIN

Délégation Territoriale de la Nièvre
 Pôle Prévention et Gestions des Risques et Alertes Sanitaires
 Santé Environnement

La directrice générale
 de l'agence régionale de santé de Bourgogne

Affaire suivie par : Jean-Noël LORILLOT
 Courriel : ars-dt58-pgras-sante-environnement@ars.sante.fr

A

Téléphone : 03 86 60 52 24
 Télécopie : 03 86 60 52 49

Madame le Maire
 58110 MONTAPAS

Réf : Prélèvement du 5 juillet 2010
 PJ : 1

Nevers, le 9 juillet 2010

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignades

Veuillez trouver ci-après, les résultats des contrôles pratiqués par un technicien de ma délégation territoriale et des analyses d'eau réalisées par le laboratoire départemental, sur la **baignade du camping**.

Paramètres	Etang	Valeurs guides	Valeurs impératives
pH	-	-	6 à 9
Escherichia Coli / 100 ml	<15	100	2000
Entérocoques fécaux / 100 ml	15	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Phosphates mg/L PO4	-	-	-
Transparence (T)	<1 mètre	-	-
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistante
Phénols	Néant	-	aucune odeur spécifique


CONCLUSION : Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 13-5 du code de la santé publique, art. D 1332-14

OBSERVATIONS et CONSEILS :

Ces résultats doivent être affichés sur le lieu de baignade de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade consultez le site : www.baignades.sante.gouv.fr

P/o La directrice générale de l'ARS Bourgogne
 P/o le délégué territorial
 Le responsable du Pôle PGRAS


 Carolyne GOIN

Délégation Territoriale de la Nièvre
Pôle Prévention et Gestions des Risques et Alertes Sanitaires
Santé Environnement

Affaire suivie par : Clotilde Pinel
Courriel : ars-dt58-pgras-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 03 86 60 52 22
Télécopie : 03 86 60 52 49

Réf : Prélèvement du 19 juillet 2010
PJ : 1

Nevers, le 26 juillet 2010

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignades

La directrice générale
de l'agence régionale de santé de Bourgogne

A

Madame le Maire
58110 MONTAPAS

Veillez trouver ci-après, les résultats des contrôles pratiqués par un technicien de ma délégation territoriale et des analyses d'eau réalisées par le laboratoire départemental, sur la **baignade du camping**.

Paramètres	Etang	Valeurs guides	Valeurs impératives
pH	-	-	6 à 9
Escherichia Coli / 100 ml	45	100	2000
Entérocoques fécaux / 100 ml	15	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Phosphates mg/L PO4	-	-	-
Transparence (T)	<1 mètre	-	-
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistante
Phénols	Néant	-	aucune odeur spécifique

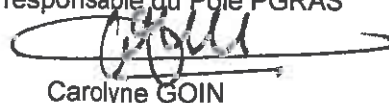
CONCLUSION : Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 13-5 du code de la santé publique, art. D 1332-14

OBSERVATIONS et CONSEILS :

Ces résultats doivent être affichés sur le lieu de baignade de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade consultez le site : www.baignades.sante.gouv.fr

P/o La directrice générale de l'ARS Bourgogne
P/o le délégué territorial
Le responsable du Pôle PGRAS



Carolyne GOIN

Délégation Territoriale de la Nièvre
Pôle Prévention et Gestions des Risques et Alertes Sanitaires
Santé Environnement

La directrice générale
de l'agence régionale de santé de Bourgogne

Affaire suivie par : Clotilde Pinel

A

Courriel : ars-dt58-pgras-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 03 86 60 52 22

Télécopie : 03 86 60 52 49

Madame le Maire
58110 MONTAPAS

Réf : Prélèvement du 02 Août 2010

PJ : 1

Nevers, le 05 Août 2010

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignades

Veillez trouver ci-après, les résultats des contrôles pratiqués par un technicien de la délégation territoriale de la Nièvre et des analyses d'eau réalisées par le laboratoire départemental, sur la **baignade du camping**.

Paramètres	Etang	Valeurs guides	Valeurs impératives
pH	-	-	6 à 9
Escherichia Coli / 100 ml	<15	100	2000
Entérocoques fécaux / 100 ml	<15	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Phosphates mg/L PO4	-	-	-
Transparence (T)	<1 mètre	-	-
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistante
Phénols	Néant	-	aucune odeur spécifique

CONCLUSION : Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 13-5 du code de la santé publique, art. D 1332-14

OBSERVATIONS et CONSEILS :

Ces résultats doivent être affichés sur le lieu de baignade de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade consultez le site : www.baignades.sante.gouv.fr

Pour le délégué territorial
Le responsable du Pôle Offre de Santé,



Régis DINDAUD

Délégation Territoriale de la Nièvre
Pôle Prévention et Gestions des Risques et Alertes Sanitaires
Santé Environnement

Affaire suivie par : Jean-Noël LORILLOT
Courriel : ars-dt58-pgras-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 03 86 60 52 24
Télécopie : 03 86 60 52 49

Réf : Prélèvement du 30 mai 2011
PJ : 1

Nevers, le 1^{er} juin 2011

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignades

La directrice générale
de l'agence régionale de santé de Bourgogne

A

Madame le Maire
58110 MONTAPAS

Veillez trouver ci-après, les résultats des contrôles pratiqués par un technicien de ma délégation territoriale et des analyses d'eau réalisées par le laboratoire départemental, sur la **baignade du camping**.

Paramètres	Etang	Valeurs guides	Valeurs impératives
pH	-	-	6 à 9
Escherichia Coli / 100 ml	<15	100	2000
Entérocoques fécaux / 100 ml	15	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Phosphates mg/L PO4	-	-	-
Transparence (T)	<1 mètre	-	-
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistante
Phénols	Néant	-	aucune odeur spécifique

CONCLUSION : Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 13-5 du code de la santé publique, art. D 1332-14

OBSERVATIONS et CONSEILS :

Ces résultats doivent être affichés sur le lieu de baignade de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade consultez le site : www.baignades.sante.gouv.fr

P/o La directrice générale de l'ARS Bourgogne
P/o le délégué territorial
Le responsable du Pôle PGRAS



Carolyne GOIN

Délégation Territoriale de la Nièvre
Pôle Prévention et Gestion des Risques et Alertes Sanitaires
Santé Environnement

Affaire suivie par : Jean-Noël LORILLOT
Courriel : ars-dt58-pgras-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 03 86 60 52 24
Télécopie : 03 86 60 52 49

Réf : Prélèvement du 21 juin 2011
PJ : 1

Nevers, le 29 juin 2011

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignades

La directrice générale
de l'agence régionale de santé de Bourgogne

A

Madame le Maire
58110 MONTAPAS

Veillez trouver ci-après, les résultats des contrôles pratiqués par un technicien de ma délégation territoriale et des analyses d'eau réalisées par le laboratoire départemental, sur la **baignade du camping**.

Paramètres	Étang	Valeurs guides	Valeurs impératives
pH	-	-	6 à 9
Escherichia Coli / 100 ml	<15	100	2000
Entérocoques fécaux / 100 ml	<15	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Phosphates mg/L PO4	-	-	-
Transparence (T)	<1 mètre	-	-
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistante
Phénols	Néant	-	aucune odeur spécifique

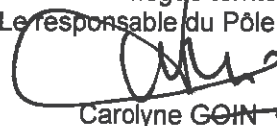
CONCLUSION : Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 13-5 du code de la santé publique, art. D 1332-14

OBSERVATIONS et CONSEILS :

Ces résultats doivent être affichés sur le lieu de baignade de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade consultez le site : www.baignades.sante.gouv.fr

P/o La directrice générale de l'ARS Bourgogne
P/o le délégué territorial
Le responsable du Pôle PGRAS



Carolyne GOIN

Délégation Territoriale de la Nièvre
Pôle Prévention et Gestions des Risques et Alertes Sanitaires
Santé Environnement

Affaire suivie par : Clotilde Pinel
Courriel : ars-dt58-pgras-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 03 86 60 52 22
Télécopie : 03 86 60 52 49

Réf : Prélèvement du 07 juillet 2011
PJ : 1

Nevers, le 13 juillet 2011

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignades

La directrice générale
de l'agence régionale de santé de Bourgogne

A

Madame le Maire
58110 MONTAPAS

Veillez trouver ci-après, les résultats des contrôles pratiqués par un technicien de la délégation territoriale de la Nièvre et des analyses d'eau réalisées par le laboratoire départemental, sur la **baignade du camping**.

Paramètres	Etang	Valeurs guides	Valeurs impératives
Escherichia Coli / 100 ml	15	100	2000
Entérocoques fécaux / 100 ml	<15	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Transparence (T)	<1 mètre	-	-
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistante
Phénols	Néant	-	aucune odeur spécifique

CONCLUSION : Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 13-5 du code de la santé publique, art. D 1332-14

OBSERVATIONS et CONSEILS :

Ces résultats doivent être affichés sur le lieu de baignade de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade consultez le site : www.baignades.sante.gouv.fr

Pour le délégué territorial,
La responsable du Pôle Prévention et gestion
des risques et des alertes sanitaires,



Carelyne GOIN

Délégation Territoriale de la Nièvre
Pôle Prévention et Gestion des Risques et Alertes Sanitaires
Santé Environnement

Affaire suivie par : Jean-Noël LORILLOT
Courriel : ars-dt58-pgras-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 03 86 60 52 24
Télécopie : 03 86 60 52 49

Réf : Prélèvement du 27 juillet 2011
PJ : 1

Nevers, le 02 août 2011

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignades

La directrice générale
de l'agence régionale de santé de Bourgogne

A

Madame le Maire
58110 MONTAPAS

Veillez trouver ci-après, les résultats des contrôles pratiqués par un technicien de ma délégation territoriale et des analyses d'eau réalisées par le laboratoire départemental, sur la baignade du camping.

Paramètres	Étang	Valeurs guides	Valeurs impératives
pH	-	-	6 à 9
Escherichia Coli / 100 ml	<15	100	2000
Entérocoques fécaux / 100 ml	<15	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Phosphates mg/L PO4	-	-	-
Transparence (T)	<1 mètre	-	-
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistante
Phénols	Néant	-	aucune odeur spécifique

CONCLUSION : Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 13-5 du code de la santé publique, art. D 1332-14

OBSERVATIONS et CONSEILS :

Ces résultats doivent être affichés sur le lieu de baignade de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade consultez le site : www.baignades.sante.gouv.fr

P/o La directrice générale de l'ARS Bourgogne
P/o le délégué territorial
Le responsable du Pôle PGRAS


Carolynne GOIN

Délégation Territoriale de la Nièvre
Pôle Prévention et Gestions des Risques et Alertes Sanitaires
Santé Environnement

La directrice générale
de l'agence régionale de santé de Bourgogne

Affaire suivie par : Clotilde Pinel
Courriel : ars-dt58-pgras-sante-environnement@ars.sante.fr

A

Téléphone : 03 86 60 52 22
Télécopie : 03 86 60 52 49

Madame le Maire
58110 MONTAPAS

Réf : Prélèvement du 18 août 2011
PJ : 1

Nevers, le 23 août 2011

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignades

Veillez trouver ci-après, les résultats des contrôles pratiqués par un technicien de la délégation territoriale de la Nièvre et des analyses d'eau réalisées par le laboratoire départemental, sur la **baignade du camping**.

Paramètres	Etang	Valeurs guides	Valeurs impératives
Escherichia Coli / 100 ml	61	100	2000
Entérocoques fécaux / 100 ml	61	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Transparence (T)	<1 mètre	-	-
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistante
Phénols	Néant	-	aucune odeur spécifique

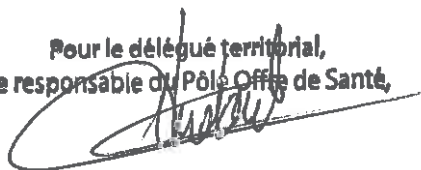
CONCLUSION : Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 13-5 du code de la santé publique, art. D 1332-14

OBSERVATIONS et CONSEILS :

Ces résultats doivent être affichés sur le lieu de baignade de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade consultez le site : www.baignades.sante.gouv.fr

Pour le délégué territorial,
Le responsable du Pôle Offe de Santé,



Régis DINDAUD

Délégation Territoriale de la Nièvre
Pôle Prévention et Gestion des Risques et Alertes Sanitaires
Santé Environnement

Affaire suivie par : Jean-Noël LORILLOT
Courriel : ars-dt58-pgras-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 03 86 60 52 24
Télécopie : 03 86 60 52 49

Réf : Prélèvement du 4 juin 2012
PJ : 1

Nevers, le 13 juin 2012

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignades

La directrice générale
de l'agence régionale de santé de Bourgogne

A

Madame le Maire
58110 MONTAPAS

Veillez trouver ci-après, les résultats des contrôles et prélèvements d'eau qui ont été pratiqués par un agent de prélèvement du service du laboratoire départemental de la Nièvre, sur la **baignade de l'Etang de la Chênaie**.

Paramètres	Etang	Valeurs guides	Valeurs impératives
pH	-	-	6 à 9
Escherichia Coli / 100 ml	<15	100	2000
Entérocoques fécaux / 100 ml	<15	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Phosphates mg/L PO4	-	-	-
Transparence (T)	<1 mètre	-	-
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistante
Phénols	Néant	-	aucune odeur spécifique

CONCLUSION : Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 13-5 du code de la santé publique, art. D 1332-14

OBSERVATIONS et CONSEILS :

Ces résultats doivent être affichés sur le lieu de baignade de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade consultez le site : www.baignades.sante.gouv.fr

P/o La directrice générale de l'ARS Bourgogne
P/o le délégué territorial
Le responsable du Pôle PGRAS



Carolyne GOIN

Délégation Territoriale de la Nièvre
Pôle Prévention et Gestion des Risques et Alertes Sanitaires
Santé Environnement

Affaire suivie par : Jean-Noël LORILLOT
Courriel : ars-dt58-pgras-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 03 86 60 52 24
Télécopie : 03 86 60 52 49

Réf : Prélèvement du 20 juin 2012
PJ : 1

Nevers, le 27 juin 2012

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignades

La directrice générale
de l'agence régionale de santé de Bourgogne

A

Madame le Maire
58110 MONTAPAS

Veillez trouver ci-après, les résultats des contrôles et prélèvements d'eau qui ont été pratiqués par un agent de prélèvement du service du laboratoire départemental de la Nièvre, sur la baignade de l'Etang de la Chênaie.

Paramètres	Etang	Valeurs guides	Valeurs impératives
pH	-	-	6 à 9
Escherichia Coli / 100 ml	375	100	2000
Entérocoques fécaux / 100 ml	371	100	-
Huiles minérales	-	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Phosphates mg/L PO4	-	-	-
Transparence (T)	-	-	-
Substances tensio-actives	-	-	pas de mousse persistante
Phénols	-	-	aucune odeur spécifique

CONCLUSION : Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 13-5 du code de la santé publique, art. D 1332-14

OBSERVATIONS et CONSEILS :

Ces résultats doivent être affichés sur le lieu de baignade de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade consultez le site : www.baignades.sante.gouv.fr

P/o La directrice générale de l'ARS Bourgogne
P/o le délégué territorial
Le responsable du Pôle PGRAS



Carolyne GOÏN

Délégation Territoriale de la Nièvre
Pôle Prévention et Gestion des Risques et Alertes Sanitaires
Santé Environnement

Affaire suivie par : Jean-Noël LORILLOT
Courriel : ars-dt58-pgras-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 03 86 60 52 24
Télécopie : 03 86 60 52 49

Réf : Prélèvement du 4 juillet 2012
PJ : 1

Nevers, 13 juillet 2012

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignades

La directrice générale
de l'agence régionale de santé de Bourgogne

A

Madame le Maire
58110 MONTAPAS

Veillez trouver ci-après, les résultats des contrôles et prélèvements d'eau qui ont été pratiqués par un agent de prélèvement du service du laboratoire départemental de la Nièvre, sur la baignade de l'Étang de la Chênaie.

Paramètres	Étang	Valeurs guides	Valeurs impératives
pH	-	-	6 à 9
Escherichia Coli / 100 ml	45	100	2000
Entérocoques fécaux / 100 ml	<15	100	-
Huiles minérales	Néant	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Phosphates mg/L PO4	-	-	-
Transparence (T)	-	-	-
Substances tensio-actives	Néant	-	pas de mousse persistante
Phénols	Néant	-	aucune odeur spécifique

CONCLUSION : Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 13-5 du code de la santé publique, art. D 1332-14

OBSERVATIONS et CONSEILS :

Ces résultats doivent être affichés sur le lieu de baignade de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade consultez le site : www.baignades.sante.gouv.fr

P/o La directrice générale de l'ARS Bourgogne
P/o le délégué territorial
Le responsable du Pôle PGRAS



Carolyne GOIN

Délégation Territoriale de la Nièvre
Pôle Prévention et Gestion des Risques et Alertes Sanitaires
Santé Environnement

La directrice générale
de l'agence régionale de santé de Bourgogne

Affaire suivie par : Jean-Noël LORILLOT
Courriel : ars-dt58-pgras-sante-environnement@ars.sante.fr

A

Téléphone : 03 86 60 52 24
Télécopie : 03 86 60 52 49

Madame le Maire
58110 MONTAPAS

Réf : Prélèvement du 24/07/2012
PJ : 1

Nevers, le 30/07/2012

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignades

Veuillez trouver ci-après, les résultats des contrôles et prélèvements d'eau qui ont été pratiqués par un agent de prélèvement du service du laboratoire départemental de la Nièvre, sur la **baignade de l'Étang de la Chénaie**.

Paramètres	Etang	Valeurs guides	Valeurs impératives
pH	-	-	6 à 9
Escherichia Coli / 100 ml	<15	100	2000
Entérocoques fécaux / 100 ml	<15	100	-
Huiles minérales	-	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Phosphates mg/L PO4	-	-	-
Transparence (T)	-	-	-
Substances tensio-actives	-	-	pas de mousse persistante
Phénols	-	-	aucune odeur spécifique

CONCLUSION : Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 13-5 du code de la santé publique, art. D 1332-14

OBSERVATIONS et CONSEILS :

Ces résultats doivent être affichés sur le lieu de baignade de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade consultez le site : www.baignades.sante.gouv.fr

P/o La directrice générale de l'ARS Bourgogne
P/o le délégué territorial
Le responsable du Pôle PGRAS



Carolyne GOIN

Délégation Territoriale de la Nièvre
Pôle Prévention et Gestion des Risques et Alertes Sanitaires
Santé Environnement

Affaire suivie par : Jean-Noël LORILLOT
Courriel : ars-dt58-pgras-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 03 86 60 52 24
Télécopie : 03 86 60 52 49

Réf : Prélèvement du 07/08/2012
PJ : 1

Nevers, le 14 août 2012

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignades

La directrice générale
de l'agence régionale de santé de Bourgogne

A

Madame le Maire
58110 MONTAPAS

Veillez trouver ci-après, les résultats des contrôles et prélèvements d'eau qui ont été pratiqués par un agent de prélèvement du service du laboratoire départemental de la Nièvre, sur la **baignade de l'Etang de la Chênaie**.

Paramètres	Etang	Valeurs guides	Valeurs impératives
pH	-	-	6 à 9
Escherichia Coli / 100 ml	15	100	2000
Entérocoques fécaux / 100 ml	15	100	-
Huiles minérales	-	-	pas de film visible à la surface et absence d'odeur
Phosphates mg/L PO4	-	-	-
Transparence (T)	-	-	-
Substances tensio-actives	-	-	pas de mousse persistante
Phénols	-	-	aucune odeur spécifique

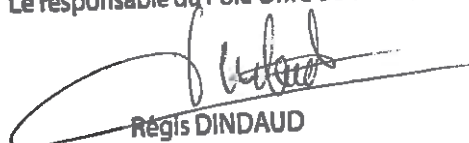
CONCLUSION : Eau conforme aux normes fixées par l'annexe 13-5 du code de la santé publique, art. D 1332-14

OBSERVATIONS et CONSEILS :

Ces résultats doivent être affichés sur le lieu de baignade de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade consultez le site : www.baignades.sante.gouv.fr

Pour le délégué territorial,
Le responsable du Pôle Offre de Santé,



Régis DINDAUD

Résultats Campagne Cyanobactéries 2011

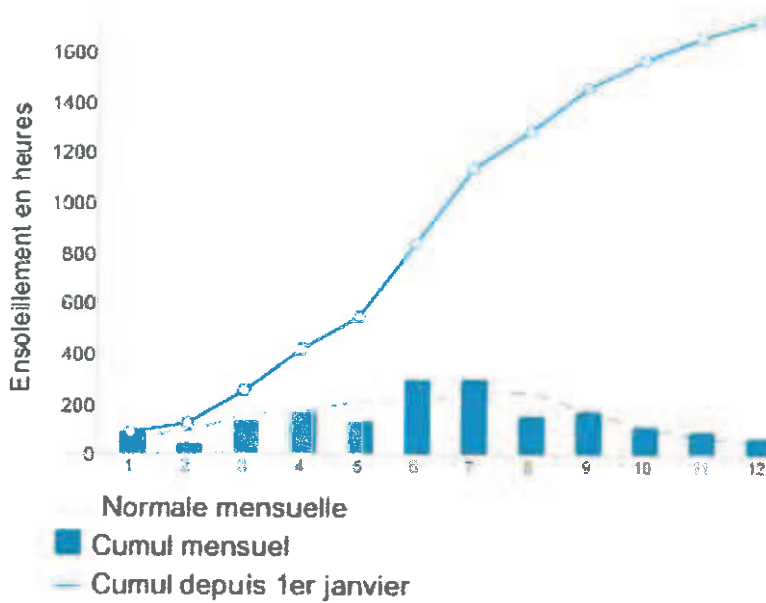
Commune	LCOM	Montaignas
Point de Suivi	LPSV	la Chénaille
Commune (code INSEE)	COM	58171
code PSV	IPSV	000001330
Date collecte	DPLV	22/08/2011
ref. interne	REFLAB	552
heure	HPLV	18h15
température (°C)	TEAU	28,7
pH (UpH)	PH	8,98
Microcystine LR dissoute (µg/L)	MCLRDR	N.M.
Microcystine RR dissoute (µg/L)	MCCRDR	N.M.
Microcystine dissoute YR (µg/L)	MCYRD	--N.M.
Microcystine LR dans biomasse (µg/L)	MCLRBR	N.M.
Microcystine RR dans biomasse (µg/L)	MCRBR	N.M.
Microcystine YR dans biomasse (µg/L)	MCYRB	N.M.
Anatoxine A (µg/L)		N.M.
Cylindrospermopsine (µg/L)		N.M.
Saxitoxine (µg/L)		N.M.
P total (mg/L P205)	PT	0,07
Densité totale (colonies/ml)	PHYTOPL	20060
Chlorophycées (colonies/ml)	CHLOROP	4840
Diatomées (colonies/ml)	DIATOMO	11920
Zygothécées (colonies/ml)	ZYGOPHY	240
Chrysophycées (colonies/ml)	CHRYSOP	0
Dinophycées (colonies/ml)	DINOPHY	180
Euglénophycées (colonies/ml)	EUGLENO	2800
Ulotricophycées (colonies/ml)	ULOTHR1	0
Cyanobactéries (colonies/ml)	CYANO2	80
Chlorophycées (%)	CHLORO1	24,1
Diatomées (%)	DIATOM1	59,4
Zygothécées (%)	ZYGOPH1	1,2
Chrysophycées (%)	CHRYSO1	0,0
Dinophycées (%)	DINOPH1	0,9
Euglénophycées (%)	EUGLE1	14,0
Ulotricophycées (%)	ULOTHR1	0,0
Cyanobactéries (%)	CYANO1	0,4
Cyanobactéries (cellules/ml)	CYANOBA	2700
dont :		
Anabaena	CYANO01	0
Aphanizomenon	CYANO03	0
Aphanocapsa	CYANO04	440
Aphanothece	CYANO05	400
Chroococcus	CYANO07	0
Cyanodictyon		0
Cyanonephron	CYANO10	0
Cylindrospermopsis		0
Gomphosphaeria	CYANO14	0
Jaaginema		0
Limnothrix	CYANO17	0
Lemmermanniella	CYANO16	0
Merismopedtia	CYANO19	0
Microcystis	CYANO21	0
Oscillatoria	CYANO24	1560
Phormidium	CYANO25	300
Planktolyngbya	CYANO26	0
Planktothrix	CYANO39	0
Pseudanabaena	CYANO27	0
Raphidiopsis	CYANO28	0
Romeria		0
Snowella	CYANO34	0
Worochinia	CYANO38	0

Recommandation du conseil supérieur d'Hygiène publique de France, en fonction du nombre de cyanobactéries

<p>Nombre de cyanobactéries :</p> <p>< 20 000 cellules / ml Qualité de l'eau satisfaisante</p>	<p>Pas de recommandation particulière</p>
<p>Nombre de cyanobactéries :</p> <p>> 20 000 cellules / ml</p> <p>et < 100 000 cellules / ml</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Eviter d'ingérer de l'eau et de respirer des aérosols de l'eau ▶ Prendre une douche soignée après l'activité nautique ou après la baignade ▶ Nettoyer le matériel et les équipements de loisirs nautiques ▶ Consulter un médecin en cas d'apparition de troubles de santé ▶ Eviscérer les poissons avant consommation
<p>Nombre de cyanobactéries :</p> <p>>100 000 cellules / ml</p> <p>et</p> <p>teneur en toxines (microcystine LR)</p> <p>< 25 µg / litre</p>	<p>La baignade est limitée en dehors des zones de dépôts ou d'efflorescence information de la population par affichage sur site.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Lors de la pratique des activités de loisirs nautiques : planche à voile, canoë... - Eviter un contact prolongé avec l'eau - Eviter d'ingérer de l'eau et de respirer des aérosols de l'eau ▶ Prendre une douche soignée après l'activité nautique ou après la baignade ▶ En cas d'immersion accidentelle, se rincer abondamment sous une douche ▶ Consulter un médecin en cas d'apparition de troubles de santé. Lui préciser la pratique d'activités nautiques sur un plan ou cours d'eau affecté par la prolifération des cyanobactéries ▶ Ne pas pratiquer des activités nautiques dans les zones de dépôts d'efflorescence algale ou d'écume ▶ Eviscérer les poissons avant consommation
<p>Nombre de cyanobactéries :</p> <p>>100 000 cellules / ml</p> <p>et</p> <p>teneur en toxines (microcystine LR)</p> <p>> 25 µg / litre</p>	<p>La baignade est Interdite</p> <p>Les activités nautiques exercées dans des structures encadrées sont possibles sous certaines conditions</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Eviter tout contact prolongé avec l'eau ▶ Eviter d'ingérer de l'eau et de respirer des aérosols de l'eau ▶ Prendre une douche soignée après l'activité nautique ▶ En cas d'immersion accidentelle, se rincer abondamment sous une douche ▶ Consulter un médecin en cas de trouble de santé. Lui préciser la pratique d'activités nautiques sur un plan ou cours d'eau affecté par la prolifération des cyanobactéries ▶ Ne pas pratiquer des activités nautiques dans les zones de dépôts d'efflorescence algale ou d'écume ▶ Eviscérer les poissons avant consommation
<p>Nombre de cyanobactéries :</p> <p>Fort coloration de l'eau</p> <p>et/ou</p> <p>couche mousseuse</p>	<p>Baignade et toutes les activités nautiques sont interdites</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ En cas d'immersion accidentelle, se rincer soigneusement sous une douche ▶ En cas d'apparition de troubles de santé, consulter un médecin.



Nevers-Marzy, 2006



12 derniers mois

10 dernières années

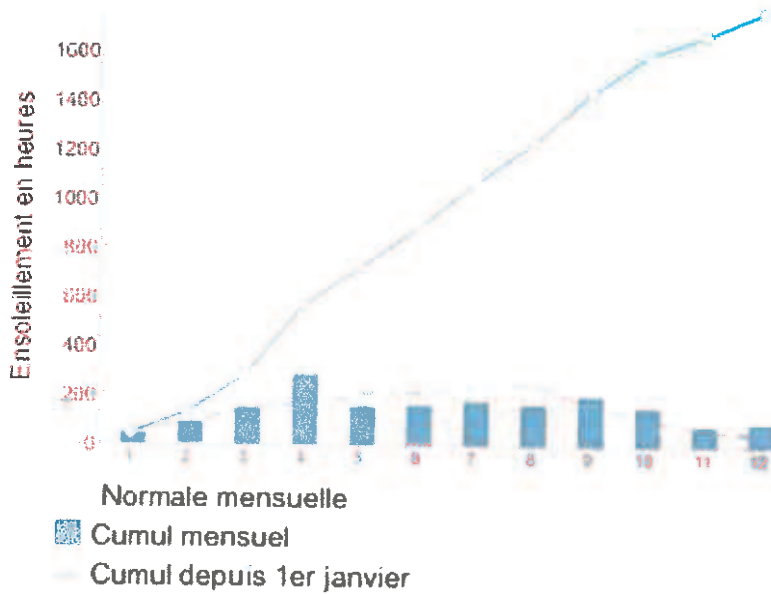
- 2011
- 2010
- 2009
- 2008
- 2007
- 2006
- 2005
- 2004
- 2003
- 2002

températures pluviométrie ensoleillement

Nevers-Marzy, 2006

Durée d'insolation			
2006	Cumul annuel	1723 h	
Normales 1991-2000	Cumul annuel moyen	1764 h	
Records annuels	Cumul annuel le plus bas	1548 h	1994
	Cumul annuel le plus élevé	2171 h	2003

Nevers-Marzy, 2007



12 derniers mois

10 dernières années


- 2011
- 2010
- 2009
- 2008
- 2007
- 2006
- 2005
- 2004
- 2003
- 2002

températures pluviométrie **ensoleillement**

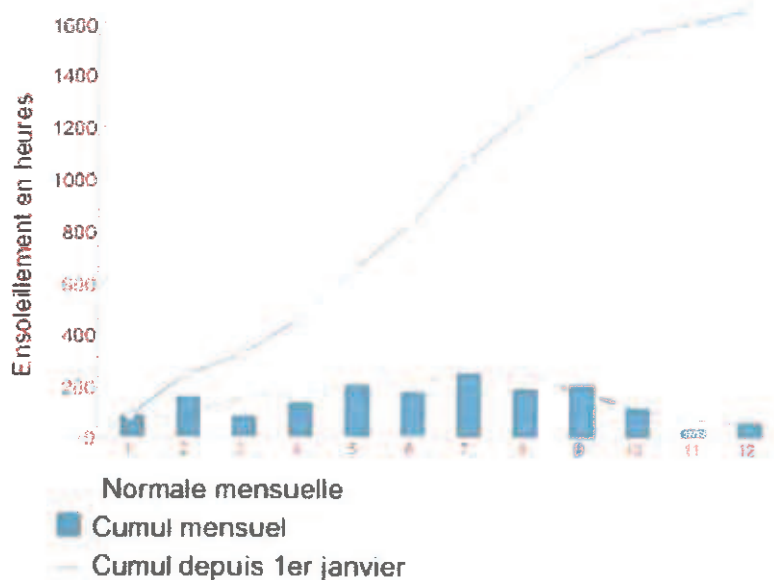
Nevers-Marzy, 2007

Durée d'insolation			
2007	Cumul annuel	1765 h	
Normales 1991-2000	Cumul annuel moyen	1764 h	
Records annuels	Cumul annuel le plus bas	1548 h	1994
	Cumul annuel le plus élevé	2171 h	2003

France → Bourgogne → Nevers-Marzy

 Comparer avec l'année précédente

Nevers-Marzy, 2008



12 derniers mois

10 dernières années

2011

2010

2009

2008

2007

2006

2005

2004

2003

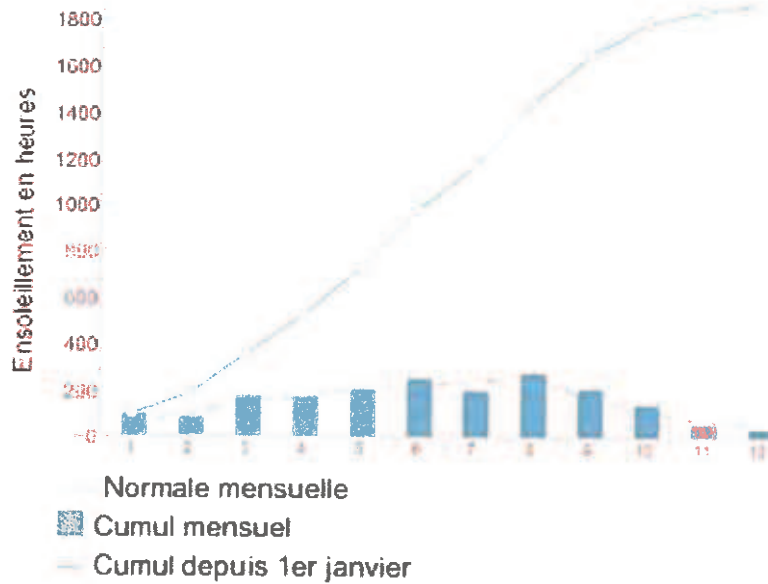
2002

températures pluviométrie **ensoleillement**

Nevers-Marzy, 2008

Durée d'insolation		
2008	Cumul annuel	1654 h
Normales 1991-2000	Cumul annuel moyen	1764 h
Records annuels	Cumul annuel le plus bas	1548 h 1994
	Cumul annuel le plus élevé	2171 h 2003

Nevers-Marzy, 2009



12 derniers mois

10 dernières années

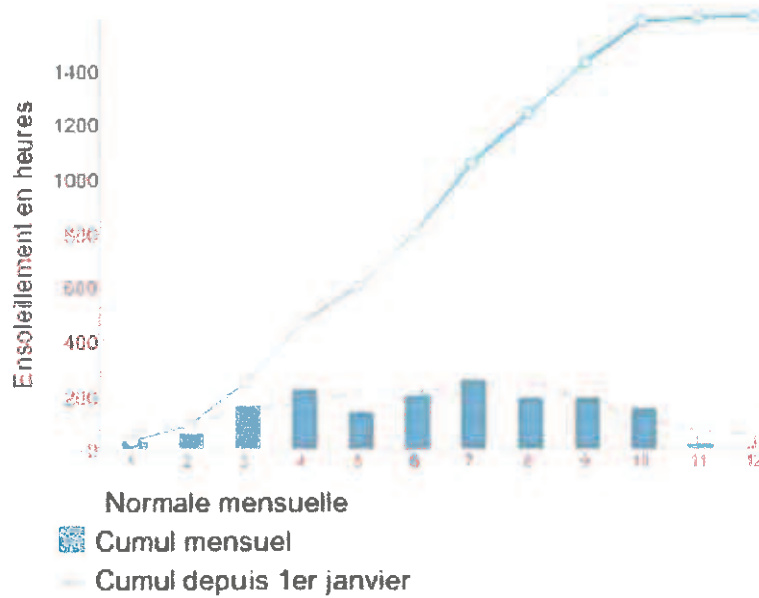
- 2011
- 2010
- 2009
- 2008
- 2007
- 2006
- 2005
- 2004
- 2003
- 2002

températures pluviométrie ensoleillement

Nevers-Marzy, 2009

Durée d'insolation			
2009	Cumul annuel	1863 h	
Normales 1991-2000	Cumul annuel moyen	1764 h	
Records annuels	Cumul annuel le plus bas	1548 h	1994
	Cumul annuel le plus élevé	2171 h	2003

Nevers-Marzy, 2010



12 derniers mois

10 dernières années

2011

2010

2009

2008

2007

2006

2005

2004

2003

2002

températures pluviométrie ensoleillement

Nevers-Marzy, 2010

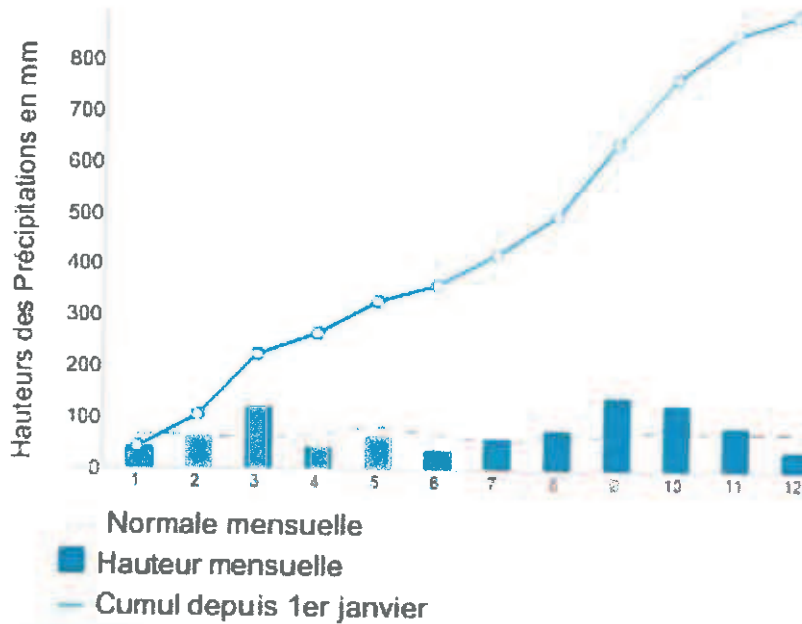
Durée d'insolation		
2010	Cumul annuel	1593 h
Normales 1991-2000	Cumul annuel moyen	1764 h
Records annuels	Cumul annuel le plus bas	1548 h 1994
	Cumul annuel le plus élevé	2171 h 2003

2006

France → Bourgogne → Nevers-Marzy

 Comparer avec l'année précédente

Nevers-Marzy, 2006



12 derniers mois

10 dernières années

2011
2010
2009
2008
2007
2006
2005
2004
2003
2002

températures pluviométrie ensoleillement

Nevers-Marzy, 2006


Hauteur de précipitations

2006

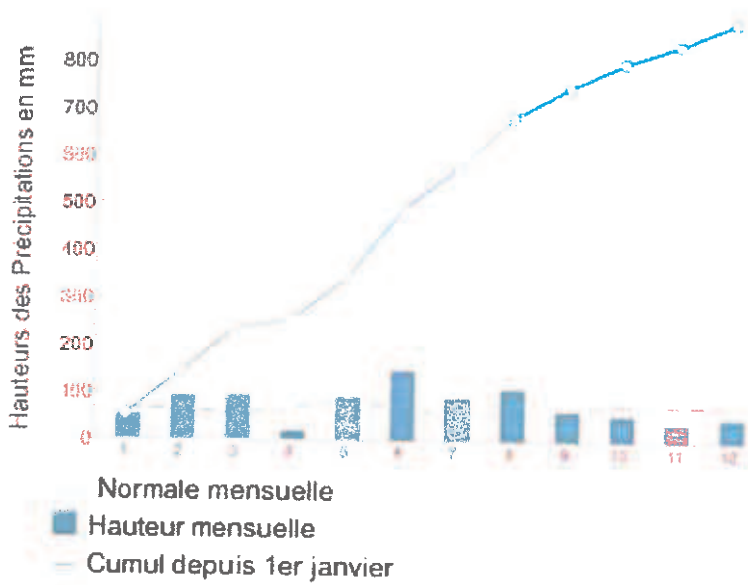
Cumul annuel 886,5 mm
Hauteur quotidienne la plus élevée 71,0 mm 1 Septembre 2006

2007

France → Bourgogne → Nevers-Marzy

 Comparer avec l'année précédente

Nevers-Marzy, 2007



12 derniers mois

10 dernières années

- 2011
- 2010
- 2009
- 2008
- 2007
- 2006
- 2005
- 2004
- 2003
- 2002

températures [pluviométrie](#) [ensoleillement](#)

Nevers-Marzy, 2007

Hauteur de précipitations

2007


Cumul annuel
Hauteur quotidienne la plus élevée

883.4 mm
53.8 mm

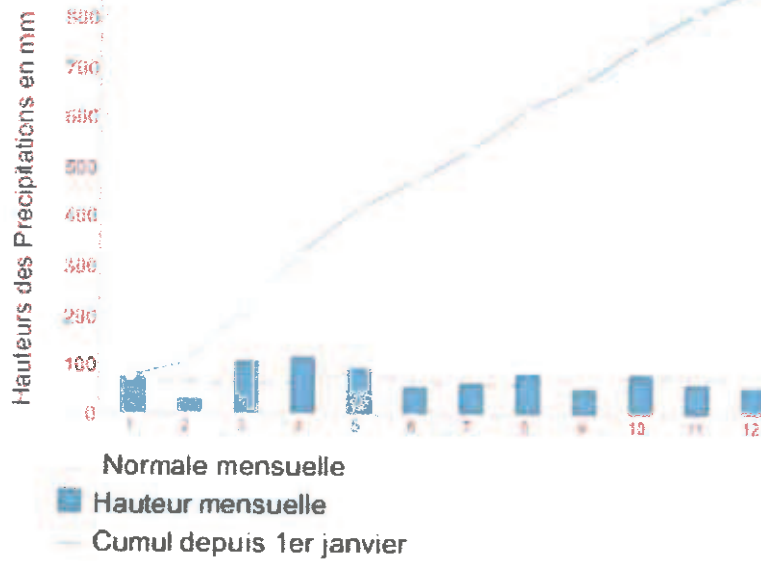
1 Juin
2007

2008

France → Bourgogne → Nevers-Marzy

 Comparer avec l'année précédente

Nevers-Marzy, 2008



12 derniers mois

10 dernières années

2011

2010

2009

2008

2007

2006

2005

2004

2003

2002

températures **pluviométrie** ensoleillement

Nevers-Marzy, 2008

Hauteur de précipitations

2008

Cumul annuel
Hauteur quotidienne la plus élevée

865,6 mm

28,6 mm

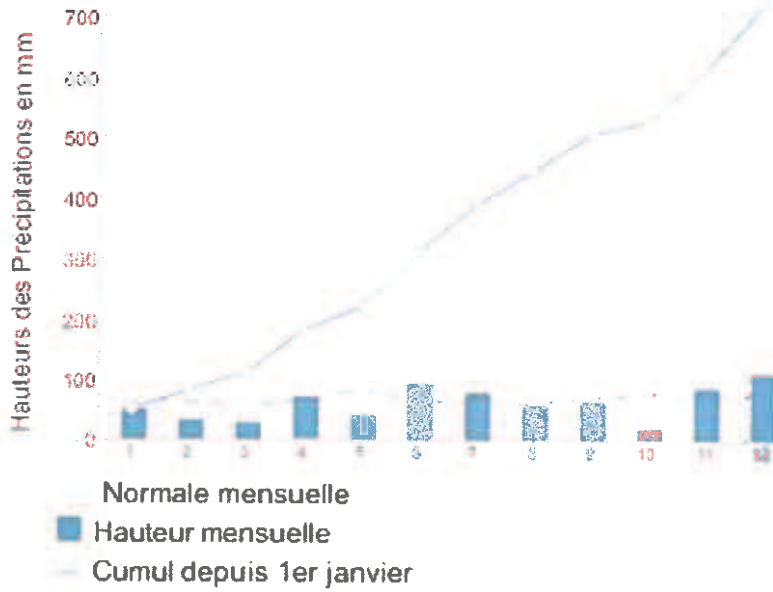
1 Mai
2008

2009

France → Bourgogne → Nevers-Marzy

Comparer avec l'année précédente

Nevers-Marzy, 2009



12 derniers mois

10 dernières années

2011

2010

2009

2008

2007

2006

2005

2004

2003

2002

températures pluviométrie ensoleillement

Nevers-Marzy, 2009

Hauteur de précipitations

2009

Cumul annuel
Hauteur quotidienne la plus élevée

721,6 mm
30,4 mm

1 Août
2009

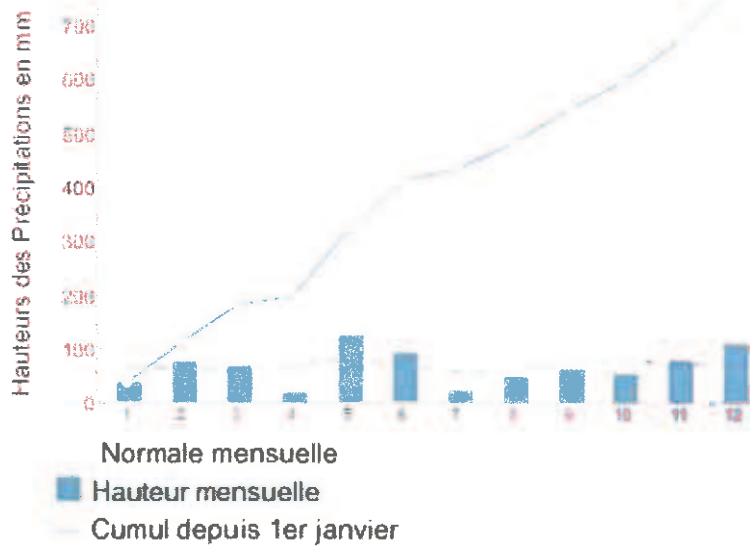
2010

Relevés Normales

France → Bourgogne → Nevers-Marzy

Comparer avec l'année précédente

Nevers-Marzy, 2010



12 derniers mois

10 dernières années

2011

2010

2009

2008

2007

2006

2005

2004

2003

2002

températures pluviométrie ensoleillement

Nevers-Marzy, 2010

Hauteur de précipitations

2010

Cumul annuel
Hauteur quotidienne la plus élevée

776,9 mm
29,1 mm

1 Mai
2010